

ASSOCIANT UNE LIGNE ÉDITORIALE **UNIQUE** ET UNE DIFFUSION **PRINT** ET **DIGITAL**, LE MAGAZINE **GREEN INNOVATION** EST DEvenu EN MOINS DE 4 ANS LA REVUE SPÉCIALISÉE LA **MIEUX DIFFUSÉE** ET LA **PLUS APPRÉCIÉE** PAR LES ACTEURS PUBLICS ET LES ENTREPRISES DU MONDE DE L'**INNOVATION** ET DU **DÉVELOPPEMENT DURABLE**.



Née en 2013, la revue *Green Innovation* s'est rapidement imposée comme le principal support d'information en langue française sur les questions d'innovation et de développement durable.

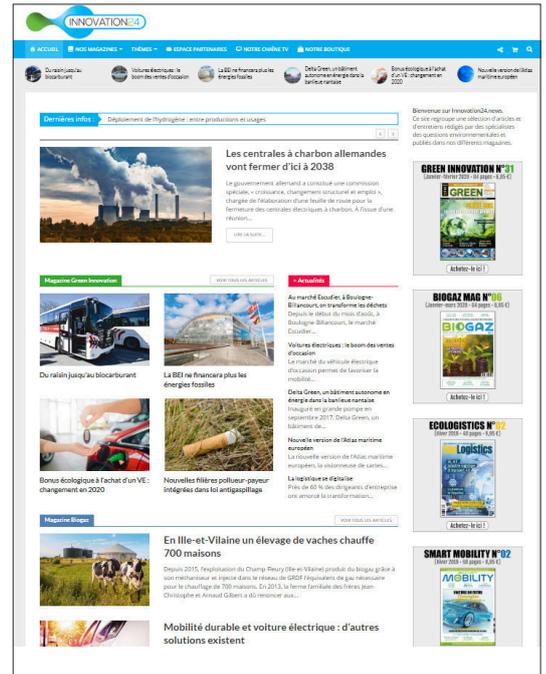
Associant l'expertise éditoriale de chercheurs, d'analystes et de professionnels de haut niveau du secteur de l'habitat durable, des *Smart Cities*, des énergies renouvelables, de la RSE ou encore des biotechs, *Green Innovation* est aujourd'hui la revue du secteur la plus diffusée à l'échelle française et internationale à travers une diffusion à la fois ciblée et globale autour d'un magazine « print », disponible en kiosque (Presstalis) et une version digitale diffusée sur l'ensemble des plateformes payantes du marché (Amazon, Google Play, Apple Store...), ainsi qu'en version gratuite et illimitée sur plusieurs compagnies aériennes et de croisière, ainsi que dans plusieurs milliers d'hôtels à travers le monde. À cela, s'ajoute une diffusion gratuite et massive sur la quasi-totalité des salons professionnels du secteur.

“Il y a deux façons d'envisager le développement durable : l'une par la décroissance, l'autre par l'innovation et le progrès. C'est cette deuxième voie pleine de défis et d'opportunités que poursuit résolument notre magazine.”

Dr. Alexis Bautzmann
Directeur de publication

Innovation24.news

Innovation24.news est le portail d'information des publications de Consilde Media Group, groupe de presse indépendant spécialisé dans le développement durable et les technologies de demain. Il regroupe une sélection d'articles et d'entretiens rédigés par des spécialistes des questions environnementales publiés dans nos différents magazines auxquels s'ajoutent des actualités quotidiennes rédigées par la rédaction ainsi que des entretiens exclusifs d'acteurs du monde du développement durable et de l'innovation.

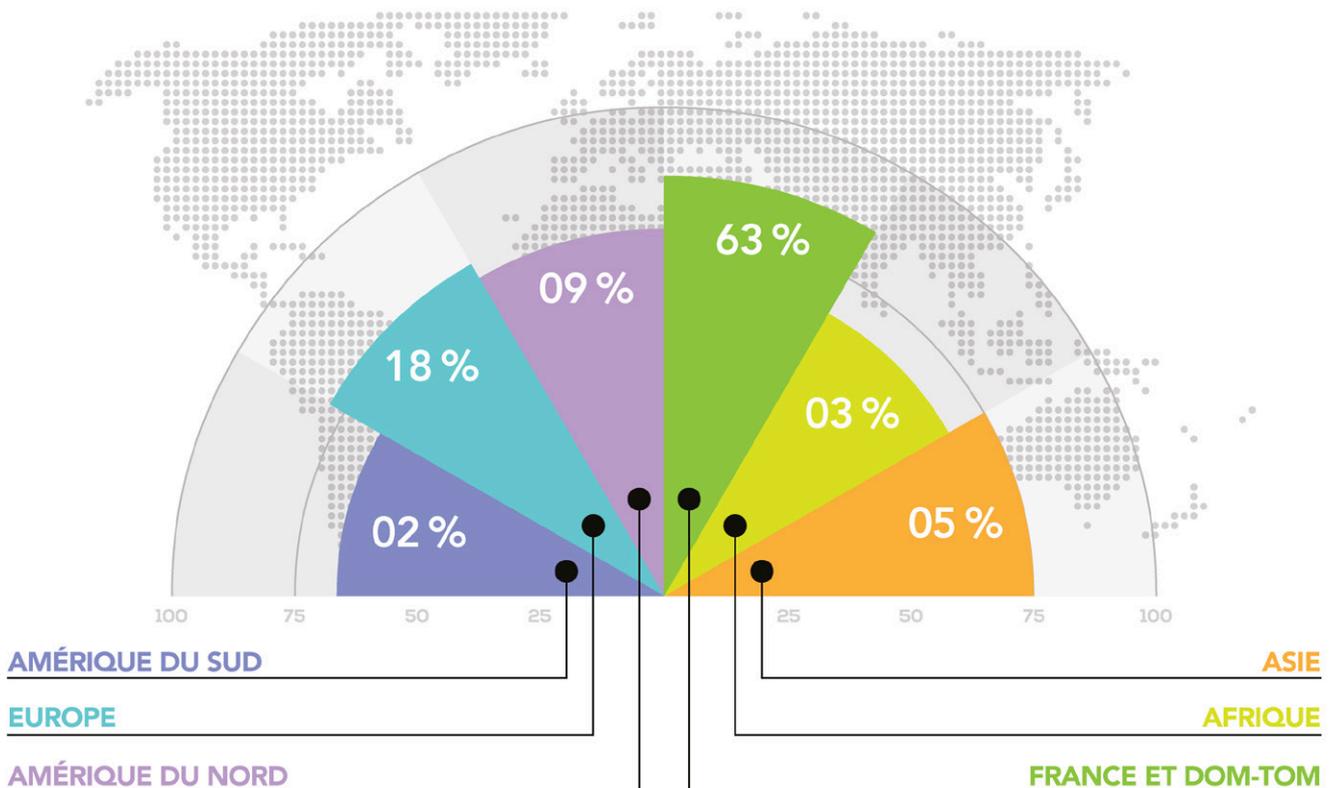


820 000
Pages vues/mois

24 560
Visiteurs uniques/mois

497 sec.
Durée moyenne de visite

Fréquentation par origine géographique



Diffusion touch & turn

Calaméo

Outil dédié à la communication digitale, nous sommes présents sur Calaméo et diffusons massivement nos médias en France et à l'international.

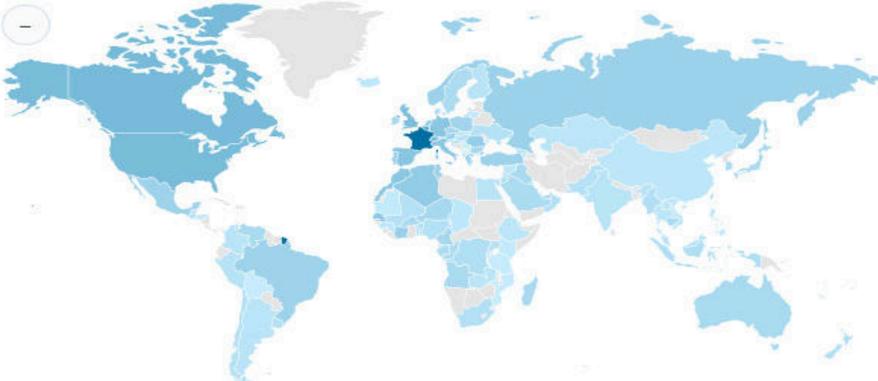
Pour ce faire nos médias, que nous diffusons à un réseau très ciblé, sont disponibles par le biais de notre site internet et directement sur Calaméo.



 <p>NOMBRE TOTAL DE VUES 101,5K</p>	 <p>NOMBRE TOTAL DE PAGES VUES 2,4M</p>	 <p>TEMPS MOYEN DE LECTURE 7:42</p>
---	---	---

Pays

Provenance géographique de vos lecteurs



	France	70 758
	Belgique	3 780
	Canada	1 451
	États-Unis	1 344
	Suisse	1 172
	Royaume-Uni	1 090
	Espagne	550
	country.unknown	531
	Maroc	509
	Allemagne	482
 MONTRER PLUS		

Diffusion et nature du lectorat

55 000

Diffusion totale

x 6,3

Taux de circulation

41 725 €

Revenu médian

Âge médian

43

54 %

Profil du Lectorat (H/F)

46 %



Canaux de Diffusion

(Données 2020)

28%

KIOSQUES & LIBRAIRIES

Marchands de journaux, librairies spécialisées, bibliothèques municipales et universitaires...

40%

OFFRE DIGITALE

Calameo (diffusion touch&turn), AppStore, Google Play, Amazon, compagnies aériennes, de croisières, chaînes d'hôtels...

32%

ABONNEMENTS

Abonnés payants, VIP (influenceurs, médias, etc.)...



Typologie du lectorat

(Données 2018)

27%

DÉCIDEURS ÉCONOMIQUES

Président et directeurs généraux, créateurs de start-up...

21%

DÉCIDEURS POLITIQUES

Députés et sénateurs, cabinets ministériels, élus locaux...

34%

INGÉNIEURS & TECHNICIENS

Bureaux d'études privés et publics, cabinets de conseil et d'analyse...

12%

OPINION MAKERS

Journalistes et blogueurs spécialisés, chercheurs et universitaires...

Contenu du magazine

L'approche rédactionnelle de *Green Innovation* s'inscrit dans une vision globale du développement durable, résolument tournée vers l'avenir et le progrès.

Principales rubriques du magazine

Veille/Actualités	9%	Énergies renouvelables	12%
Green Business	10%	Finance verte	6%
Habitat durable	12%	Formations	5%
Smart Cities	10%	RSE	6%
Mobilité durable	12%	Tourisme durable	6%
Biotech / Biomarine	6%	Autres thèmes	6%

Tarifs « Print » & « Web »

Plébiscité par les acteurs économiques sensibilisés au développement durable (automobile et deux roues, énergie, services, formations, tourisme...), **Green Innovation** accompagne à chaque numéro la communication publicitaire d'une vingtaine d'annonceurs désireux de bénéficier du lectorat et de la diffusion uniques du magazine.

TARIFS D'INSERTION

Green Innovation, numéros bimestriels et suppléments

Surface	1x	2x	3x
4° de couv.	18 000 €	16 000 €	14 000 €
2° de couv.	16 000 €	14 000 €	12 000 €
3° de couv.	13 000 €	11 000 €	9 000 €
Pleine page	12 000 €	10 000 €	8 000 €
Double page	19 500 €	17 500 €	15 000 €
2/3 de page	9 500 €	7 500 €	6 500 €
1/2 de page	7 000 €	5 000 €	4 000 €

www.innovation24.news, le site web

Surface des bannières	1 semaine	1 mois	3 mois
Premium <u>haut de page</u> (728x90)	2 500 €	8 000 €	20 000€
Premium <u>bas de page</u> (468x60)	2 000 €	6 000 €	15 000€
Premium <u>haut colonne</u> (300x250)	2 000 €	6 000 €	15 000€
Premium <u>bas colonne</u> (300x250)	1 000 €	3 000 €	7 000€
Rubrique <u>haut colonne</u> (300x250)	1 800 €	5 000 €	12 000€
Rubrique <u>bas colonne</u> (300x250)	1 000 €	3 000 €	7 000€
Newsletter <u>haut de page</u> (468x60)	1 500 €	4 000 €	10 000€



Green Innovation est édité par le groupe de presse français **Consilde Media Group** spécialisé dans l'innovation et le développement durable (magazines *Hydrogen+*, *Biogaz Mag*, *EcoLogistics*, *Blue Innovation*, *World Connected Business*, etc.).

Typologie des annonceurs

(Données 2013-2018)

24%

MOBILITÉ

Peugeot, Toyota, BMW, Mercedes, Audi, Lexus, Citroën, Mitsubishi, Fiat...

15%

HABITAT

Velux, Tarkett, Valdelia, Solaris, Rockwool, Solar Euromed, GreenYellow,

17%

ÉNERGIE

Areva, Engie, EDF, Veolia, CNR, Air Liquide, GRT Gaz, GE, Schneider Electric...

21%

SERVICES

HSBC, MAAF, Arval, OPQIBI, Qualiprope, SMEG, ADEME, BNP Paribas, Alma CG...

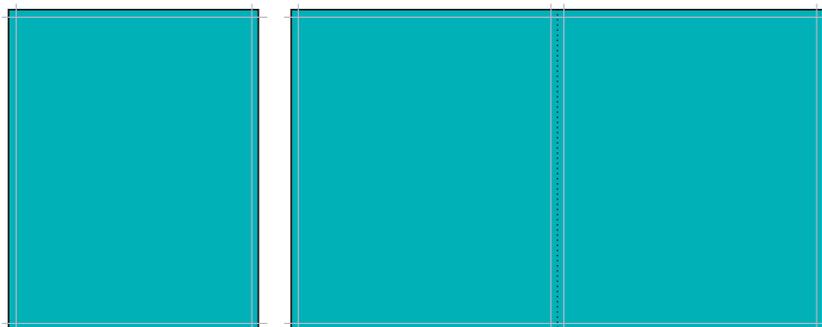
23%

DIVERS

Nespresso, Leclerc, Expanscience, Antalis, Brother, UPMF...

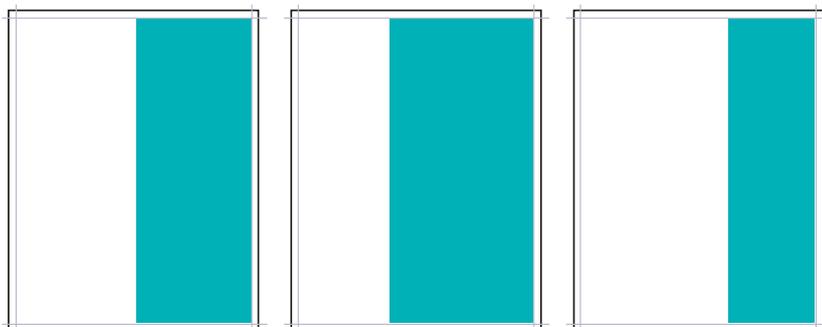
Spécifications « Print » & « Web »

Formats des emplacements « Print »



Pleine Page
H 297mm x L 210mm
+ 5 mm de rogne tournante

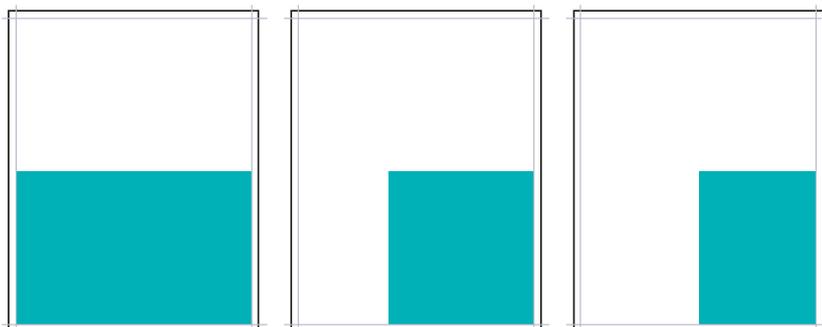
Double Page
H 297mm x L 420mm
+ 5 mm de rogne tournante / Fournir 2 fichiers PDF



1/2 Page Hauteur
H 297mm x L 105mm

2/3 Page Hauteur
H 297mm x L 140mm

1/3 Page Hauteur
H 260mm x L 70mm

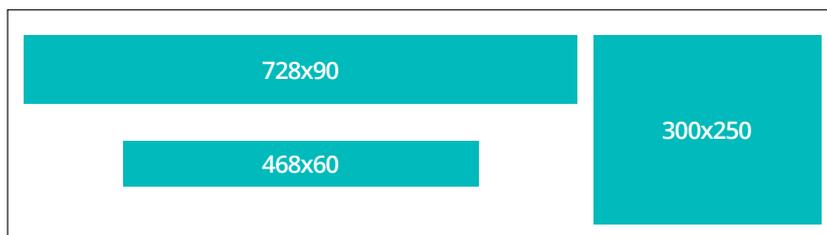


1/2 Page Largeur
H 150mm x L 210mm

1/3 Page Carré
H 150mm x L 140mm

1/4 Page
H 150mm x L 105mm

Formats des emplacements « Web »



Spécifications techniques du magazine

Format : A4 (21 x 29,7 cm)
Impression : quadrichromie
Papier intérieur : couché brillant 100 g.
Couverture : couché brillant 200 g.
Finition couverture : pelliculage vernis UV brillant recto.
Façonnage : agrafé, 2 points métal
labels environnementaux : Imprim'Vert®, FSC® et PEFC®.

Spécifications des insertions « Print »

Format du fichier : PDF Haute Définition, 360 % d'encrage max.
Premier ton reproductible : 5 %
Qualité : résolution 300 DPI minimum à taille réelle.

Spécifications des insertions « Web »

Format du fichier : JPEG, GIF, PNG
Définition : 72 dpi
Poids maximal : 50 Ko

Date limite de remise des éléments

Print : 15 jours avant la date de BAT annoncée.

Web : 10 jours avant la date de mise en ligne annoncée.

Envoi des visuels

Tous les visuels publicitaires doivent être impérativement envoyés par e-mail ou par un lien de téléchargement (WeTransfer, Smash, etc.) à l'adresse suivante : visuel-green@magnussen.fr

Pour plus d'information, contactez-nous aux coordonnées commerciales indiquées en bas de chaque page, ou à l'adresse suivante : contact@magnussen.fr

Une diffusion numérique massive et mondiale

Green Innovation est la seule revue française sur le développement durable à bénéficier d'un niveau de diffusion numérique mondiale aussi élevé.

L'édition digitale de Green Innovation est diffusée gratuitement sur les compagnies aériennes Qantas, Cathay Pacific, Air Canada, FlyDubai, TAP Portugal et VirginAustralia, sur les navires de croisières MSC, Silversea Cruises et Seabourne (croisières de luxe), ainsi que sur les flottes de véhicules Uber lors du festival international de Cannes.

L'édition digitale de Green Innovation bénéficie par ailleurs d'une diffusion exceptionnelle* dans tous les hôtels des deux leaders mondiaux de l'hôtellerie : Marriott International avec ses 6 700 hôtels dans 130 pays (32 marques dont The Ritz-Carlton, Sheraton ou encore Westin) et Accor Hotels avec ses 3 700 hôtels dans plus de 100 pays (30 marques dont Pullman, Raffles ou Sofitel). Un accord de diffusion similaire a également été mis en place avec les chaînes hôtelières Shangri-La (95 hôtels de luxe dans le monde), Scandic Hotels (262 hôtels en Europe du Nord), Melia Hotels (370 hôtels dans 43 pays) et Loews (USA et Canada).

À cela, s'ajoute une diffusion gratuite et illimitée sur les réseaux d'information du Parlement européen, de la London Public Library, de la New York Public Library et de la Library of Congress (USA).

*Green Innovation y est disponible gratuitement et de manière illimitée sur tout support numérique (TV, PC, tablette, smartphone).

Diffusion gratuite du magazine*

(Données annuelles pour 2018)

11.700

HÔTELS INTERNATIONAUX

Dans plus de 130 pays répartis sur les cinq continents : Marriott, Ritz-Carlton, Sheraton, Westin, Pullman, Sofitel, Shangri-La, Accor Hotels, etc.

2,4 millions

DE CROISIÉRISTES

À bord des navires de croisière MSC, Silversea Cruises et Seabourne.

137 millions

DE PASSAGERS

À bord des compagnies aériennes Air Canada, Qantas, FlyDubai, TAP Portugal, VirginAustralia, Cathay Pacific.





Une large diffusion sur les salons professionnels

Sur chaque salon partenaire, ce sont plusieurs milliers d'exemplaires du magazine *Green Innovation* ou de ses suppléments thématiques qui sont diffusés auprès d'un public-cible constitué d'acteurs et de décideurs du développement durable (collectivités territoriales, entreprises, cabinets de conseil, etc).

Quelques exemples de salons partenaires en 2018 :

Biogaz Europ, SIAM Monaco, Be Positive, Enova, Forum des Achats Responsables, Biennale des Villes en Transition, MIPIM, SITL, Europropre, Energy Time, Electric Road, Salon Bois Énergies, Pollutec, Produrable...

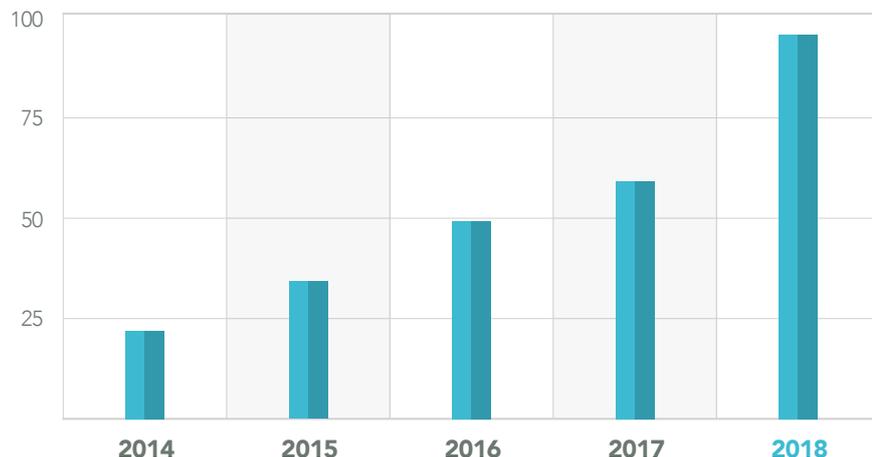
EN 2018

19 suppléments et numéros spéciaux édités

87 salons partenaires

1 460 000 professionnels attendus

Nombre d'évènements partenaires (2014 - 2018)



1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La souscription d'un ordre d'insertion implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents de l'annonceur ou de son mandataire.

La confirmation de l'ordre par l'éditeur vaut contrat entre les deux parties. Cependant :

- l'éditeur reste libre de refuser, conformément aux usages de la Presse, l'insertion d'une publicité, sans qu'il soit nécessaire pour lui de justifier son refus. Ce refus peut intervenir à tout moment avant et/ou après communication du texte ou du visuel,
- elle ne confère à l'annonceur que le droit d'occuper l'espace qui lui est réservé ou tout autre espace équivalent,
- les dates de parution ne sont communiquées par l'éditeur qu'à titre indicatif.

L'annonceur dégage l'éditeur des responsabilités civiles qu'il pourrait encourir du fait des ordres de publicité qu'il a fait paraître ; il l'indemniserait de tous les préjudices qu'il subirait et le garantirait contre toute action des tiers à l'égard de ces insertions.

2. MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

Toute modification de l'importance d'un ordre entraîne, s'il y a lieu, l'application d'un rappel de prix en plus ou en moins, fondé sur les tarifs publics de l'éditeur. Les délais d'annulation des ordres de publicité sont de 4 semaines avant parution.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

L'annonceur s'engage à fournir à l'éditeur le matériel de parution au plus tard deux semaines avant la date annoncée de parution. Le matériel devra être fourni sur support numérique (fichier unique TIFF, JPEG ou PDF en 300 dpi minimum par e-mail). Les travaux supplémentaires nécessaires à leur mise en conformité seront facturés. En cas de non-respect des dates de remise des fichiers, les éléments de l'annonce précédente, s'il y a lieu, seront réutilisés.

Les pages d'un même cahier en quadrichromie sont tirées en amalgame. Les tirages sont donc effectués au mieux, sans garantie d'une fidélité absolue de reproduction des couleurs. L'éditeur décline toute responsabilité quant au bon rendu d'impression si les densités de couleurs des fichiers fournis ne sont pas conformes à la gamme G.E.U. et s'il ne lui a pas été remis d'épreuve type « cromalin » ou « matchprint » du fichier. Par « bon rendu d'impression », il convient d'entendre une impression conforme aux usages de la Fédération des Imprimeries et de la Communication Graphique.

Les encarts à insérer devront être fournis aux lieux et dates indiqués par l'éditeur, un exemplaire de chaque encart devant lui être simultanément et directement transmis.

La facture afférente à ladite insertion sera émise directement par la société éditrice (Consilde Media Group) ou, par délégation, par l'un de ses prestataires d'affacturage.

4. PUBLI-RÉDACTIONNEL

Conformément à la législation en vigueur en France, les annonces publicitaires de type publi-redactionnel, publi-communicé ou publi-reportage doivent être identifiées par une mention du type « publi-communicé » ou « publi-rédactionnel » clairement visible et identifiable.

Ces annonces sont réalisées directement par l'annonceur qui se charge de leur rédaction et de leur mise en forme. Elles sont soumises aux contraintes techniques précitées dans le paragraphe 3 du présent document.

5. INTERVENTION D'UN MANDATAIRE

Conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993, tout achat d'espace publicitaire réalisé par un intermédiaire ne pourra intervenir que dans le cadre d'un contrat de mandat entre l'annonceur et cet intermédiaire, une attestation de ce mandat devant en ce cas être fournie à l'éditeur.

Les ordres passés par cet intermédiaire seront strictement soumis au respect des présentes et le mandataire sera tenu, vis-à-vis de l'éditeur, aux mêmes obligations que celles incombant à l'annonceur pour le compte duquel il agit. Ce dernier demeurera cependant, en tout état de cause, seul responsable des agissements de son mandataire.

6. FACTURATION ET RÉGLEMENT

La facturation est effectuée au nom de l'annonceur ou, s'il y a lieu et à la demande du client, au nom de l'agence ou de l'intermédiaire mandaté par l'annonceur d'ordre et pour compte de l'annonceur.

La facture est émise directement par la société éditrice (Consilde Media Group) ou, par délégation, par l'un de ses prestataires d'affacturage.

L'annonceur reçoit un original de la facture, son agence ou l'intermédiaire mandaté reçoit un autre exemplaire.

Lorsque l'agence ou l'intermédiaire a reçu mandat pour procéder au règlement, l'annonceur reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son mandataire dont il est solidaire.

Le délai de paiement est de 30 jours suivant la date de signature de l'ordre d'insertion ; l'éditeur se réserve cependant la possibilité d'exiger un paiement comptant à la souscription de l'ordre en cas de risque lié à l'insolvabilité de l'annonceur. L'échéance maximale indiquée sur la facture doit être respectée. Tout retard de paiement constaté à l'échéance entraîne les effets suivants :

- la suspension de l'effet de tous les ordres en cours passés par l'annonceur.
- l'exigibilité de toutes les sommes échues et à échoir.
- le paiement avant parution de toute insertion sur simple demande de l'éditeur.
- après mise en demeure restée infructueuse, l'application de pénalités sur les sommes échues et non réglées à l'échéance, égales à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal de l'année civile en cours.

L'application d'un escompte pour règlement anticipé n'ouvre le droit à déduction de la T.V.A. que dans la limite du montant effectivement payé.

7. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivant l'insertion. En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de siège social de l'éditeur sera seul compétent, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.